



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

L'Évaluation des Pratiques Professionnelles Au service de l'amélioration continue des pratiques

Claudie Locquet,

Service de l'évaluation des pratiques professionnelles

Dans quel contexte ?

FMC-EPP

Loi de A.M 13 août 2004,
article 14 ⇒ Code de SP,
art L 4133-1-1;
Décret du 14 avril 2005,
Décrets du 2 juin 2006.

EPP

&

FMC

1 action

+

1 programme
continu

250 crédits

Catégorie 1 : *formations présentielles*

Catégorie 2 : *formations individuelles
et à distance*

Catégorie 3 : *situations professionnelles
formatrices*

EPP validée

Catégorie 4 : *dispositifs d'évaluation*

100 crédits

Se poser des questions c'est entrer dans une démarche d'amélioration



➤ **Démarche
partenariale**

=
**Délégation de la
mise en œuvre à
chaque
profession**

➤ **EPP intégrée
à l'exercice
Professionnel**

Chaque médecin, et bientôt chaque professionnel de santé, doit avoir
une partie de son activité

- **analysée,**
- **en référence à des données de la science de type EBM,**
- **et protocolée .**

Chercher des **références de bonne pratique** de L'EBM à la « *vraie vie* » ...



Littérature scientifique très abondante
.... Mais, pas toujours :
adaptée,
actualisée
accessible



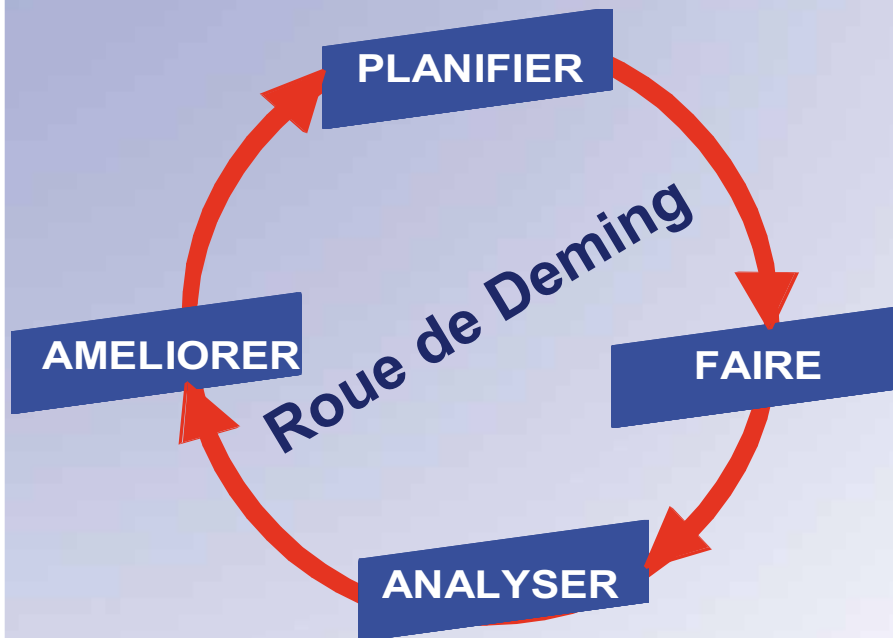
Mise en œuvre (« *Implementation* »)
de la manière qui vous semble
la plus appropriée prenant en compte

- la charge de travail
- la démographie médicale
- les évolutions réglementaires
- le mode d'exercice
- les exigences diverses...



Réalisation des programmes d'EPP

Observer, comparer, améliorer, mesurer, pérenniser



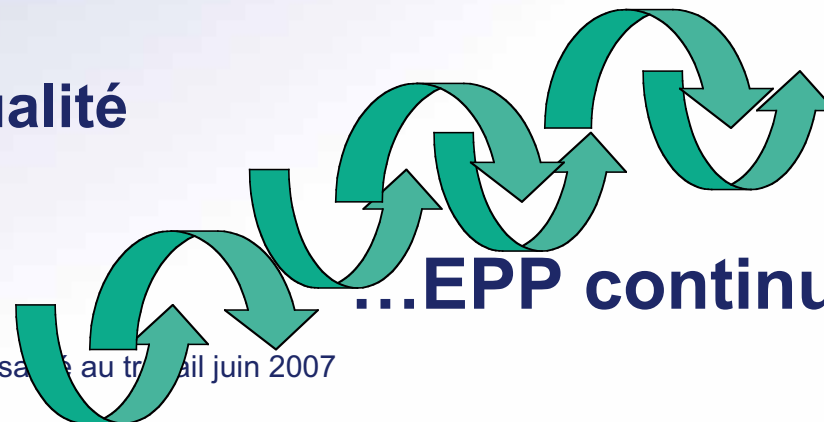
P Planifier des objectifs, des actions, l'information, l'organisation

D Faire Mettre en œuvre les dispositions présentées dans le plan

C Analyser Vérifier et évaluer les résultats obtenus, l'efficacité des actions entreprises, l'atteinte des objectifs

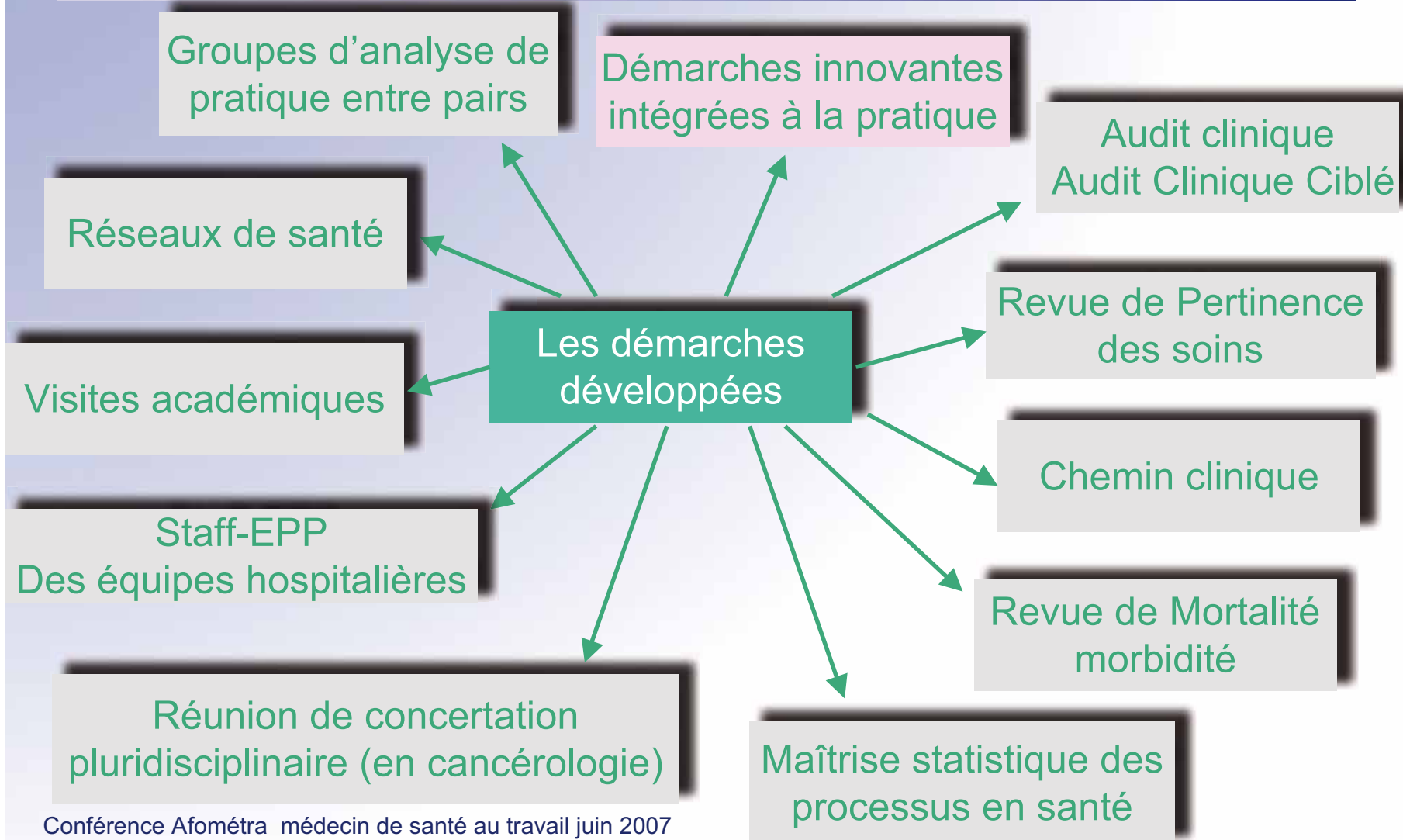
A Améliorer Réagir en fonction des résultats pour améliorer en continu le système

Spirale de la qualité




...EPP continue intégrée ...

11 démarches d'EPP disponibles sur le site et en brochures

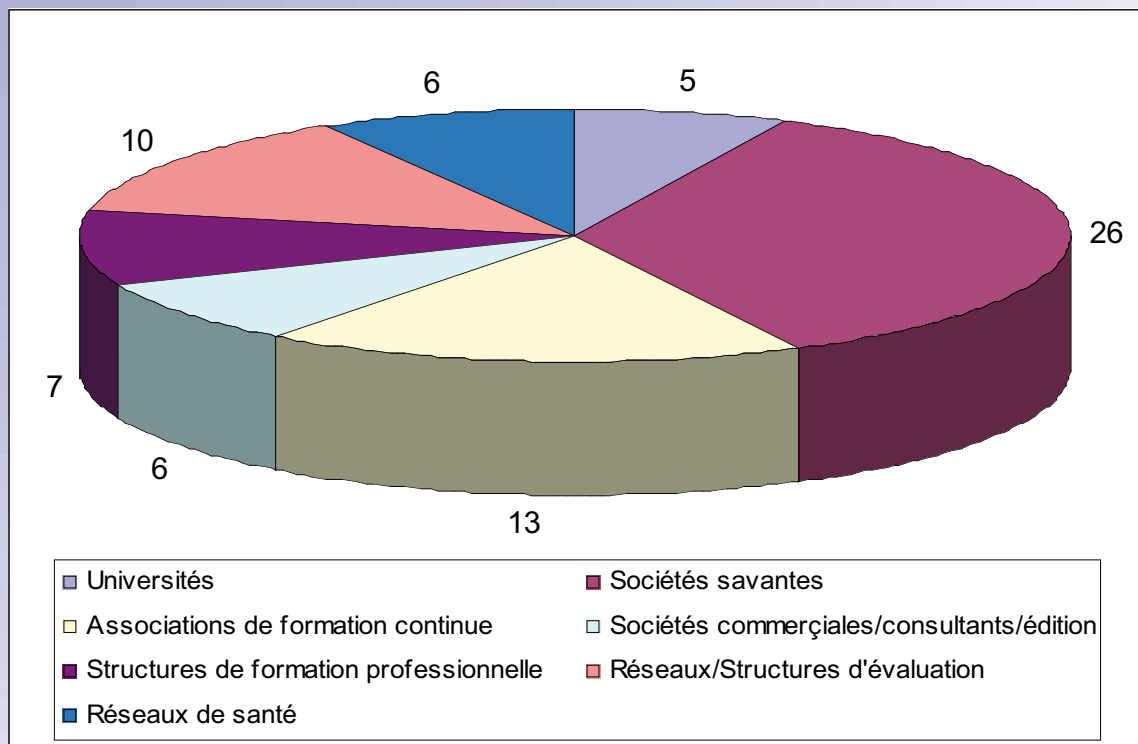


Pour chaque médecin engagé:

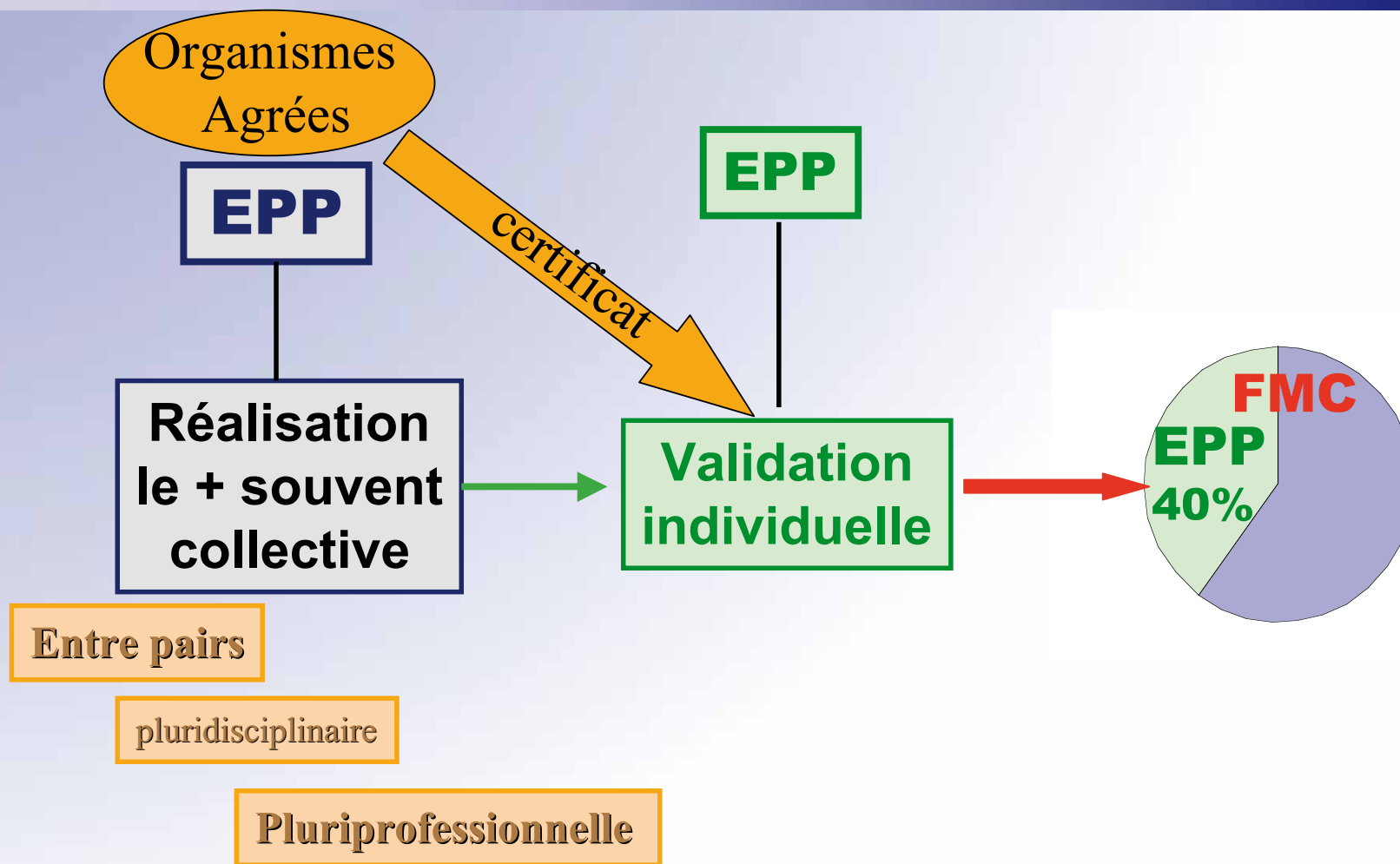
- **Choix d'au moins une démarche d'EPP significative de son activité, s'inscrivant dans la durée, permettant une amélioration des pratiques**
- **Reconnaissance de l'implication du médecin**
- **Suivi explicite des démarches: selon des modalités appropriées et permettant de montrer un impact sur les pratiques.**

Mode d'exercice		Certificat individuel d'EPP	« regard extérieur »
Médecins libéraux hors ES	URML	MH ou OA	
Médecins libéraux en ES	URML (+/-CME)	MH ou OA	
Médecins salariés en ES Publics et PSPH	CME	MEE ou OA	
Médecins salariés en ES Privés	OA (+/-CME)	OA (ou MH)	
Médecins salariés hors ES	OA		

72 organismes agréés (OA),
dont 55 co-agrésés pour le secteur salarié



4 dossiers spécifiques en cours d'agrément médecine de la santé au travail : E-pairs, GNMST BTP, SIST IF, AMtB...



Évaluation des pratiques



Pratiques évaluées



Santé améliorée

2, av stade de France. 93218 St Denis la Plaine cedex

site: www.has-sante.fr

Questions réponses: evaluationdespratiques.has-sante.fr

Merci de votre attention...